Information AMF

Déclaration des transactions sur actions propres

En application de l'Article 4 paragraphe 4 du Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et conformément aux dispositions de l'Article 241-, I, 1°du Règlement général de l'AMF, PIERRE & VACANCES déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 09/11/2011 au 15/11/2011

Raison Sociale : PIERRE & VACANCES

Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 09/11/2011 au 15/11/2011

		Nombre de titres	Prix moyen pondéré	Montant en €
Séance du 09/11/2011	Achats	2 385	22,057	52 606
Séance du 10/11/2011	Achats	2 574	21,617	55 642
Séance du 11/11/2011	Achats	99 215	21,445	2 127 686
Séance du 14/11/2011	Achats	3 916	21,668	84 852
Séance du 15/11/2011	Achats	5 132	21,623	110 969
Total		113 222	21,4778	2 431 755